

ÉLECTION CANTONALE DES 20 ET 27 MARS 2011  
CANTON DE CHAVILLE - MARNES-LA-COQUETTE - VAUCRESSON - VILLE-D'AVRAY

# CHRISTIANE BARODY-WEISS

Maire de Marnes-la-Coquette. Conseiller général sortant



**VOTRE  
CONSEILLER  
GÉNÉRAL**

## POURQUOI VOTER LES 20 ET 27 MARS ?

Vous choisirez le Conseiller général qui vous représentera au cours des trois prochaines années au sein du département des Hauts-de-Seine : avec le soutien de l'ensemble de la majorité départementale, je serai candidate sur le canton de Chaville afin de poursuivre mon engagement à vos côtés.

### Qu'est-ce qu'un canton ?

Les villes sont dirigées par des Conseils municipaux et **les départements par des Conseils généraux**. Afin d'élire des représentants sur l'ensemble de son territoire chaque département est divisé en cantons. Le département des Hauts-de-Seine est divisé en 45 cantons dont **23 sont renouvelables en mars 2011**.

En fonction du nombre d'habitants le canton peut comprendre une seule commune ou plusieurs. Par exemple, notre canton regroupe les communes de Chaville, Ville-d'Avray, Vaucresson et Marnes-la-Coquette.



Les maires des communes du canton et P. Pémezec lors d'une inauguration

### Zoom sur le canton de Chaville

- **Nombre d'habitants :** 39 303 (source INSEE 2008)
- **Chaville,**  
Maire : Jean-Jacques Guillet  
Député des Hauts-de-Seine
- **Marnes-la-Coquette,**  
Maire : Christiane Barody-Weiss  
Conseiller général sortant
- **Vaucresson,**  
Maire : Virginie Michel-Paulsen
- **Ville-d'Avray,**  
Maire : Denis Badré  
Sénateur des Hauts-de-Seine

### Le Conseil général est au cœur de notre vie quotidienne

Avec 1,56 million d'habitants et un budget de 1,8 milliard d'euros, c'est l'un des départements les plus importants de France.

→ Plus de 50 % de son budget de fonctionnement consacré à **l'action sociale** avec des priorités essentielles concernant **l'autonomie des personnes âgées** (Allocation Personnalisée d'Autonomie, accueil de jour), **le handicap, la protection et l'aide à l'enfance, le soutien aux personnes en difficultés, le financement du logement social, le Fonds de Solidarité**

**Logement, l'amélioration de l'habitat et l'adaptation des logements pour les personnes handicapées ou âgées.**

- Un effort considérable pour la construction, le fonctionnement et la participation à la vie des **130 collèges** qui accueillent plus de 75 000 élèves.
- Un rôle pilote dans **l'aménagement du territoire** avec la gestion de réseaux routiers, le soutien aux infrastructures de transports.
- Une politique active de **protection de l'environnement** et de notre cadre de vie.

# POUR SUIVRE MON ENGAGEMENT À VOS CÔTÉS

## 1 Soutenir efficacement le projet de nos communes

Le Conseil général est un partenaire important des politiques publiques locales. Au cours du mandat écoulé j'ai agi concrètement pour défendre, soutenir ou faire aboutir des projets importants pour chacune des communes. Ainsi le département a participé financièrement à :

- La construction des programmes de **logements sociaux**, de **logements pour étudiants** et pour jeunes travailleurs sur l'ensemble des quatre communes.
- La reconstruction des **groupes scolaires** Paul Bert et Halphen à Chaville et Ville-d'Avray.
- L'acquisition du Haras Lupin à Vaucresson et des étangs de la Marche à Marnes-la-Coquette.
- L'implantation d'un **Institut Médico-Educatif** à Ville-d'Avray et l'extension du Cèdre bleu à Chaville.
- Les aménagements de voirie sur l'avenue Roger Salengro, au carrefour du Fer Rouge, rue de Marnes ont été intégralement financés par le Conseil général comme le sera la réhabilitation du **collège** de Ville-d'Avray qui va bientôt commencer.

**Le département c'est aussi une politique active de soutien aux associations dans les secteurs culturels et sportifs, aux bibliothèques, aux centres de loisirs municipaux, aux manifestations locales (Festival Chorus, Fête des sports et de la nature, la Dagovéranienne, Stades en fête, Foot-fauteuil, Foulées de la Gentilhommière....)**

## 2 Assurer la cohésion de notre société dans le département

- Par un travail étroit avec les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), un soutien financier aux Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC), aux Maisons de l'emploi, le département mène une **politique de solidarité** et de développement des aides aux habitants de notre canton parmi les plus fragiles.
- Pour les jeunes ménages, afin de leur permettre de demeurer dans le département et particulièrement dans nos villes où le prix du foncier est élevé, le Conseil général a initié une politique de parcours résidentiels en favorisant **l'accession à la propriété avec des prêts à taux zéro** et en participant au financement de logements sociaux et intermédiaires.
- Pour la petite enfance, le département apporte son aide à la **création de crèches, micro-crèches** et verse, sous conditions, une allocation **BB Dom** afin de proposer aux parents des modes de garde diversifiés.

## 3 Assurer la sauvegarde de notre patrimoine et de notre environnement

- Le rôle du Conseil général est moteur dans ce domaine, grâce aux schémas directeurs des **espaces naturels sensibles**, au développement des itinéraires de promenades, randonnées et parcours buissonniers, à la mise en œuvre du schéma départemental des **circulations douces**, à la gestion des ressources naturelles, l'eau tout particulièrement.

**C'est un effort constant qui est mené pour nous garantir un cadre de vie agréable, source d'épanouissement et d'équilibre à l'intérieur de nos villes.**

# Christiane Barody-Weiss, Conseiller général sortant, maire de Marnes-la-Coquette, Candidate d'union de la majorité départementale et son suppléant, Charles de Marin



Diplômée de l'école HEC-JF, **Christiane Barody-Weiss** a une expérience universitaire française et anglo-saxonne. Pendant dix ans à la tête du campus parisien d'une université américaine à Paris, elle a quitté ses fonctions en 2001 pour se consacrer exclusivement à ses activités d'élue, tout d'abord comme Maire de Marnes-la-Coquette puis de Conseiller général du canton de Chaville depuis 2008. Elue de terrain et de proximité, elle assure la gestion au quotidien d'une petite commune et travaille au Conseil général avec chacune des villes du canton dans le cadre d'un partenariat efficace pour répondre aux besoins de chacun. Marnoise depuis 31 ans, Christiane Barody-Weiss est mariée et mère de deux enfants.

**Charles de Marin**, marié, père de deux enfants, conseiller de gestion, est chavillois et engagé dans la vie associative de la commune depuis plusieurs années. Il participe également aux travaux de la Commission « Transports et Déplacements » du Conseil économique et social de la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest.

## Réunions publiques

### > CHAVILLE

Judi 17 mars à 20 h 30

Mairie de Chaville, 1456 avenue Roger-Salengro

### > VAUCRESSON

Mardi 15 mars à 20 h 30

La Montgolfière, avenue Salmon-Legagneur

### > VILLE-D'AVRAY

Mercredi 16 mars à 20 h 30

Le Colombier, place Charles-de-Gaulle

### > MARNES-LA-COQUETTE

Judi 10 mars à 20 h 30

Maison des Hirondelles, 15 rue Schlumberger

**Vous aussi, apportez votre soutien à Christiane Barody-Weiss,**  
candidate de l'union de la majorité départementale

Madame  Mademoiselle  Monsieur

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ Adresse Internet \_\_\_\_\_

Souhaite participer financièrement à la campagne  
par un chèque ci-joint de \_\_\_\_\_ euros à l'ordre de :

«**Madame Bédrossian, mandataire financier de Christiane Barody-Weiss**»

**Seul le mandataire financier est habilité à percevoir vos dons.**

Bulletin à retourner à Madame Bédrossian, 1 rue de Marnes 92410 Ville d'Avray.

Aux termes de la loi n° 95-65 du 19 janvier 1995, seuls les dons consentis par des personnes physiques nommément identifiées peuvent être acceptés pour le financement de campagnes électorales. Ces dons ne peuvent excéder 4500 euros pour un même donateur. Tout don de plus de 150 euros consenti à un candidat en vue de sa campagne doit être versé par chèque. Il est délivré un reçu au donateur à fin d'éventuelle déduction fiscale.